

Dossier de l'OHI n° S1/3023 & CBSC-1

LETTRE CIRCULAIRE 07/2023 17 février 2023

PROGRAMME DE CARTOGRAPHIE MARINE DE CATEGORIE « B » PARRAINE PAR LA REPUBLIQUE DE COREE (19 juin 2023 - 3 novembre 2023)

APPEL A CANDIDATURES

Références:

- A. LC de l'OHI 38/2011 du 30 juin Protocole d'accord entre la République de Corée et l'OHI sur l'appui au programme de l'OHI en matière de renforcement des capacités
- B. Programme de travail de l'OHI sur le renforcement des capacités (2023 CBWP)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

- 1. La République de Corée (ROK) soutient le Programme de renforcement des capacités (CB) de l'OHI en fournissant des fonds, conformément aux dispositions du Protocole d'accord signé en 2011 (cf. référence A). Conformément à la référence B (activité P-02), le programme de cartographie marine de catégorie « B » de la ROK sera dispensé au Service hydrographique et océanographique de Corée (KHOA), Busan, ROK, du 19 juin au 3 novembre 2023. Les fonds mis à disposition par la ROK peuvent financer jusqu'à 9 participants à ce cours. Le programme de cartographie marine est homologué au niveau de catégorie « B » par le Comité international sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC), conformément à la publication S-8B de l'OHI (Normes de compétence pour les cartographes catégorie « B »). De plus amples détails sur le Programme sont fournis en annexe A.
- 2. Le soutien financier couvrira un billet d'avion aller-retour, le logement, les repas et le matériel de formation. Le financement ne comprend pas l'argent de poche des étudiants ni les indemnités pour les membres de leur famille. L'assurance maladie et l'assurance vie ne sont pas prises en charge et devraient par conséquent être prévues par les organisations soumettant un candidat ou par les candidats retenus.
- 3. Les Etats membres de l'OHI sont invités à envisager la nomination d'un candidat approprié qui pourrait bénéficier de ce Programme et donc apporter une assistance au pays qui présente sa candidature en vue de développer ses capacités cartographiques. Conformément à la stratégie de l'OHI en matière de CB, ce Programme est seulement ouvert aux candidats issus d'Etats membres de l'OHI.
- 4. Il est essentiel que les candidats soient employés par un service hydrographique national, une autorité maritime ou une agence nationale apparentée en charge de l'hydrographie dans le pays qui présente leur candidature. La candidature doit inclure un engagement de l'autorité qui la soumet (Annexe B) qui spécifie que le candidat participe ou participera à la fourniture de services hydrographiques et qu'après avoir suivi avec succès la formation, il continuera à travailler dans ce domaine.

Tél.: +377 93 10 81 00

Fax: +377 93 10 81 40

Mél: info@iho.int

Web:www.iho.int

- 5. L'autorité qui présente un candidat devra choisir le postulant avec soin et s'assurer que les conditions sont réunies pour que le candidat puisse utiliser et transférer le savoir acquis dans le cadre du programme, de manière structurée, au profit de son organisation mère. Ceci permettra que la personne et l'organisation qui la parraine en retirent le plus grand bénéfice.
- 6. Les candidats proposés DOIVENT satisfaire aux critères suivants :
 - a. Avoir un diplôme d'études secondaires et justifier de deux ans de formation supplémentaires dans un établissement d'enseignement technique, un institut ou une université. Cette formation supplémentaire doit être axée sur les SIG, la géographie, les mathématiques et l'informatique.
 - b. Avoir un bon niveau d'anglais, tant à l'écrit qu'à l'oral, avec un niveau raisonnable d'anglais technique (les compétences en anglais des candidats peuvent être évaluées si nécessaire).
- 7. Les candidatures devront être soumises conformément à la procédure 7 de CB accessible sur le site web de l'OHI à l'adresse suivante :

https://iho.int/uploads/user/Inter-Regional%20Coordination/CBSC/MISC/Templates%20Procedures/PDF/Proc7_E_30MAR2020.pdf

En plus de suivre la procédure 7 de CB, les candidats doivent également fournir au Secrétariat de l'OHI:

- a. Une copie du diplôme de fin d'études, avec la preuve de la formation (si nécessaire) ;
- b. Une copie du passeport valide pour au moins un an ;
- c. Un curriculum vitae (en anglais, comprenant une photo) et tout document connexe ;
- d. Une lettre personnelle indiquant les objectifs et les intérêts (en anglais), et ;
- e. Une déclaration de l'autorité de nomination, définie au paragraphe 4, accompagnée d'un certificat d'emploi.
- 8. Il est également fortement conseillé aux candidats de compléter à l'avance et de soumettre les certificats d'achèvement de deux cours d'apprentissage en ligne, « Fundamentals of Chart Production » et « MSDI Fundamentals ». Les cours sont disponibles sur le Centre d'apprentissage en ligne de l'OHI mis en place conformément à la décision 42 de la 2ème session de l'Assemblée de l'OHI en 2020.
- 9. Les candidats et les autorités de nomination doivent tenir compte de la brièveté du délai entre la sélection et le début du programme. Cela peut avoir un impact sur la capacité de certains candidats à obtenir le passeport et les visas de transit/entrée nécessaires et à prendre toutes les dispositions domestiques et administratives personnelles.
- 10. Les candidatures doivent être soumises <u>au plus tard le 20 mars 2023 (CET)</u> par courrier électronique (<u>cl-lc@iho.int</u> avec copie à <u>adcc@iho.int</u>, <u>cba@iho.int</u>, <u>pok@iho.int</u> et <u>infokhoa@korea.kr</u>) ou par télécopie (+ 377 93 10 81 40), en utilisant le modèle de l'annexe C, mais de préférence en utilisant le système de formulaire en ligne de l'OHI en accédant au lien suivant : https://IHO.formstack.com/forms/cl07_23
- 11. Un jury de sélection, composé de représentants du Secrétariat de l'OHI et de la ROK, sélectionnera les candidats au programme. Les candidats retenus et leurs organisations d'origine seront informés de la sélection avant le 31 mars 2023. Les candidats retenus seront sélectionnés individuellement sur la base de leurs mérites. Une fois sélectionnés, les candidats ne peuvent être remplacés par leurs autorités nationales.
- 12. Le Secrétariat de l'OHI souhaite réitérer sa reconnaissance à la République de Corée pour son soutien généreux au rôle et aux objectifs de l'OHI.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Secrétaire général,

Luigi SINAPI Directeur de l'OHI

Annexes (en anglais seulement):

- A. Résumé du programme de cartographie marine
- B. Déclaration par l'autorité nationale
- C. Formulaire de candidature Lien vers le système de formulaire en ligne de l'OHI : https://IHO.formstack.com/forms/cl07 23

CATEGORY "B" NAUTICAL CARTOGRAPHY PROGRAMME (FIG/IHO/ICA Recognized Category "B") KHOA, Busan, ROK, 19 June - 3 November 2023

SUMMARY OF THE COURSE PROGRAMME

Programme: Nautical Cartography Programme

• Level of Recognition: Category "B" level by the IBSC against the IHO Publication S-8B

- Standards of Competence for Category "B" Nautical Cartographers

Duration: 20 weeks

The programme consists of 4 modules for 20 Units.

• **Module 1** represents the foundation module of the programme. It introduces students to the basics of marine data processing, chart work and cartography, building the foundation for Module 2.

Module 1 - Foundations of Marine Geospatial Information		
Unit 1	Introduction to Charts and ENCs	
Unit 2	Chart Compilation Concepts	
Unit 3	ENC Data Concepts	
Unit 4	Product Maintenance – Ways of Updating	

• **Module 2 Part A** includes extensive practical exercises, assignments, hands-on instruction and continuous testing of newly acquired skills.

Module 2 Part A - Marine Data Assessment, Compilation and Production		
Unit 1	Chart Design and Planning (Chart Scheming)	
Unit 2	Compiling Topography & Coastline	
Unit 3	Compiling Bathymetry, including contouring	
Unit 4	Compilation of other features	
Unit 5	Product Finishing – ENCs and Paper Charts	

• Module 2 Part A (revision) and Part B include extensive practical exercises, assignments, hands-on instruction and continuous testing of newly acquired skills.

Module 2 Part A (revision) and Part B - Marine Data Assessment, Compilation and Production		
Unit 6	Evaluating Bathymetry (Advanced)	
Unit 7	QC & Workflow	
Unit 8	Complex Compilation	
Unit 9	Product Finishing: Raster Charts & Printing	

• **Module 3** contains the legal and scientific elements of the programme, including geology, oceanography and maritime law.

Module 3 - Marine Environment & Context		
Unit 1	Marine Geology	
Unit 2	Oceanography	
Unit 3	Maritime Law	

• **Module 4** represents a self-contained course on Marine Spatial Data Infrastructures (MSDI), including the wider uses of hydrographic data with practical assessments to ensure comprehension.

Module 4 - Marine Spatial Data Infrastructures	
Unit 1	Marine Data Products & Services
Unit 2	Marine Spatial Data Infrastructures
Unit 3	MSDI Applications
Unit 4	Marine Information Objects

STATEMENT BY THE NATIONAL HYDROGRAPHER or APPROPRIATE NATIONAL AUTHORITY

The **Hydrographer** (Type here if not the Hydrographer) of (type here the name of the country) requests the IHO to consider this Application Form and confirms that he/she is fully aware of the following conditions which apply to this application:

- 1. The candidate (if selected) once the training has been successfully completed, he/she will continue to work in the field of the training received.
- 2. The IHO Capacity Building Fund will support the items so agreed and indicated in the relevant Circular Letter or Invitation Letter.
- 3. Insurances, visa and any other expenses are not covered by the IHO Capacity Building Fund. They are the responsibility of the institution submitting the application.
- 4. Should a selected candidate not be able to participate in the course for any reason he/she will be replaced by a candidate from the waiting list and **NOT** by an applicant from the same country.
- 5. Passport and Visa are the responsibility of the applicant or the applicant's administration.
- 6. Where the IHO Secretariat is informed less than 1 month before the start of the course that a selected candidate is unable to participate in the course, his/her sponsoring institution will be required to refund the IHO Capacity Building Fund any expenses already incurred by the IHO.

Date: Signature date	Name: National Hydrographer/authority name
Signature:	

The Application Form should reach the IHO Secretariat **no later than** 20/03/2023 and should be addressed to:

CBSC Secretary
International Hydrographic Organisation
Email: cba@iho.int with copy to adcc@iho.int
or Fax: +377 93 10 81 40

Click here to download this template



CB Procedure 7 APPLICATION FORM



IHO CAPACITY BUILDING PROJECT CANDIDATE APPLICATION FORM

(IHO Online Form System: https://IHO.formstack.com/forms/cl07_23)

Type of project:	istics (filled by the IHO Secretariat or project leader) Course
Name of the project:	ROK Category B Nautical Cartographers Program
Venue:	Republic of Korea - Busan - KHOA
Period:	From 19/06/2023 to 03/11/2023
	tion (filled by applicant)
Title:	Choose your title
Family name:	Enter your family name
First name:	Enter your first name
Nationality:	Enter your nationality
Date of birth:	Enter your date of birth
Place of birth:	Enter your place of birth
3. Address direction	
Address:	Enter the street number
	Enter the complement
	City – Enter the postal code
	Country
Telephone:	(Country code) phone number
Fax:	(Country code) fax number
e-mail	Enter an e-mail address
4. Present position a	and description of duties (filled by applicant)
	urrent position in the organization and a short description of your
duties (maximum 5 lin	
5. Experience in Hyd	drography and Cartography (filled by applicant)
Describe here your pa	ast experience in Hydrography and Cartography, with emphasis in
	e project (maximum 7 lines)
	e plans for application of the training/participation (filled by
applicant)	
	ture plans for application of the training or participation in technical
events (maximum 5 li	
7 Data and aignatur	re of the applicant

Click here to download this template